



Département du MORBIHAN

2025/19/12/21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, PICARDA Styren.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à POUPON Marie-Laure, LE GRAND Mickaël à DUFLEIT Anthony, LE GRAND Hicham à LE NAOUR Roger, LE COROLLER Marie-Ange à LE ROUX Véronique, BAUDET Philippe à JANNY Patrick, TROALEN Anne à ULLIAC Morgane, PICARDA Styren à BOUÉDEC Jean-Michel.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 25/11/2025
Convocation affichée le : 10/12/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 18
Procuration (s) : 9

Reçu en Préfecture de VANNES le 30/12/2025
Publié ou notifié le 31/12/2025
Certifié exécutoire le 31/12/2025
A GOURIN, le 31/12/2025...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



21- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE WIMOOV, ROI MORVAN COMMUNAUTÉ ET LA COMMUNE DE GOURIN CONCERNANT LE DISPOSITIF DE LOCATION MOYENNE ET LONGUE DURÉE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 7 novembre 2025, par laquelle un accord de principe a été donné sur la mise en place d'un dispositif relatif à la mobilité inclusive dans l'attente de la finalisation des documents contractuels.

Les documents de convention et l'étude des devis étant désormais aboutis, monsieur le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à signer la convention à intervenir et à inscrire en section d'investissement les dépenses relatives à l'achat de vélos à assistance électrique pour un montant total de 18 180.07 € TTC



Département du MORBIHAN

(accessoires inclus), étant précisé que les dépenses de fonctionnement liées au flocage des VAE et à la communication seront prise en charge par la commune de Gourin

Une copie des devis, de l'analyse des offres, de la convention et du plan de financement a été fournie à chaque membre de l'assemblée.

VU la délibération en date du 7 novembre 2025, par laquelle un accord de principe a été donné sur la mise en place d'un dispositif relatif à la mobilité inclusive dans l'attente de la finalisation des documents contractuels,

CONSIDÉRANT les documents contractuels qui fixent les modalités de la collaboration entre les parties,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention de partenariat entre Wimoov, Roi Morvan Communauté et la commune de Gourin, pour la mise en œuvre à Gourin du dispositif de location moyenne et longue durée de vélos à assistance électrique,

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire en section d'investissement les dépenses relatives à l'achat de vélos à assistance électrique pour un montant total de 18 180.07 € TTC (accessoires inclus), étant précisé que les dépenses de fonctionnement liées au flocage des VAE et à la communication seront prise en charge par la commune de Gourin

A Gourin, le 19 décembre 2025

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.